



# AIDES À LA FORMATION BAFA - BAFD



WWW.CAF.FR

## L'aide à la formation Bafd Caf

### Le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd) :

La Caisse d'allocations familiales accorde une aide pour financer une partie des frais de la formation générale permettant d'obtenir le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd).

### Conditions d'attribution

Relatives au demandeur :

- Être allocataire, conjoint, enfant ou personne à charge d'une famille bénéficiaire de prestations familiales ou sociales,
- Être ressortissant du régime général, de la Sncf, de la Ratp, ou agent des industries électriques ou gazières (Edf, Gdf, ...),

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à **600 €** le mois de la demande.

- Être âgé de **18 ans** minimum et **être titulaire** du **Bafa** ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, assorti d'une expérience d'animation,

### Conditions relatives à l'organisme de formation

- L'organisme de formation doit être habilité par le ministère chargé de la jeunesse,
- Outre la formation, l'organisme s'engage à contribuer à la recherche du premier poste d'animation.
- Cette information est à vérifier sur le site : <http://www.jeunes.gouv.fr>,

### Modalités de paiement

**250 €** versés au stagiaire, dans la limite des frais supportés.

## L'aide à la formation Bafa Caf – Formation générale

### Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) :

La Caisse d'allocations familiales de l'Eure accorde une aide pour financer une partie des frais de la formation générale permettant d'obtenir le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (Bafa).

#### Conditions d'attribution

Relatives au demandeur :

- Être âgé de 17 ans minimum et domicilié dans l'Eure,
- Être allocataire, conjoint, enfant ou personne à charge d'une famille bénéficiaire de prestations familiales ou sociales,
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 600 € le mois de la demande



#### Conditions relatives à l'organisme de formation

- L'organisme de formation doit être habilité par le ministère chargé de la jeunesse,
- Cette information est à vérifier sur le site : <http://www.jeunes.gouv.fr>,
- Outre la formation, l'organisme s'engage à contribuer à la recherche du premier poste d'animation.



#### Modalités de paiement :

**250 €** versés au stagiaire, dans la limite des frais supportés.

## L'aide à la formation Bafa Cnaf – Session approfondissement

### Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) :

La Caisse nationale des allocations familiales accorde une aide pour financer une partie des frais de la formation de la session d'approfondissement permettant d'obtenir le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (Bafa).

#### Conditions d'attribution

Relatives au demandeur :

- Être âgé de 17 ans minimum et domicilié dans l'Eure,
- Ne pas être ressortissant de la MSA



#### Conditions relatives à l'organisme de formation

- L'organisme de formation doit être habilité par le ministère chargé de la jeunesse,
- Cette information est à vérifier sur le site : <http://www.jeunes.gouv.fr>
- Outre la formation, l'organisme s'engage à contribuer à la recherche du premier poste d'animation.



#### Modalités de paiement

Le montant de l'aide :

- **91,47 €** pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur,
- **106,71 €** pour le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, option petite enfance.

L'aide est versée directement au stagiaire.